

## **Motion dénonçant les conclusions du rapport issu des Assises du Financement des Universités**

La section 27 du CNU exprime sa plus vive inquiétude devant les conclusions du rapport issu des Assises du financement des universités remis au gouvernement le 24 juin 2026.

Pour rappel, début 2026, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) a ouvert des Assises du financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), sans prendre l'avis de la communauté scientifique, tout en étendant à l'ensemble des établissements la mise en place des COMP100% (Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance) renforçant l'intention de contrôler nos activités et réduisant la liberté académique.

Les Assises ont donné lieu à un rapport<sup>1</sup> rendu public le 24 juin 2026. Ses orientations traduisent une conception de l'enseignement supérieur et de la recherche profondément contraire aux principes qui fondent le service public de l'ESR en France.

La section 27 du CNU rejette en particulier la logique consistant à transférer la charge de l'investissement dans l'ESR public vers les étudiant·es par l'endettement individuel. Son financement doit relever de la solidarité nationale et de l'engagement de l'État et non d'une individualisation des coûts qui renforcerait les inégalités sociales et territoriales d'accès aux études supérieures.

Le rapport préconise aussi le principe de la contractualisation bilatérale (par exemple au travers des COMP) pour conditionner le financement des établissements à l'alignement de leurs stratégies sur les politiques gouvernementales. Les difficultés actuelles des établissements sont davantage les conséquences de l'asphyxie budgétaire chronique et non d'un supposé manque d'autonomie.

La section 27 du CNU rappelle son attachement à la gestion collégiale entre pairs. Malgré l'engagement sans faille des chercheur·es et enseignant·es-chercheur·es, le décrochage de l'ESR français est déjà amorcé ; il ne pourra être enrayeré qu'au prix d'un changement profond de cap.

La section 27 du CNU demande une politique ambitieuse de financement public de l'ESR, à la hauteur des besoins et des enjeux, ce qui passe par un réinvestissement massif, pérenne et national dans les établissements, les organismes, les laboratoires, les formations et les emplois titulaires.

***Motion votée à l'unanimité le 10 juillet 2026 par la section 27 du CNU réunie en session d'examen des dossiers de prime individuelle RIPEC C3.***

***Pour 41, contre 0, abstention 0.***

---

<sup>1</sup> Rapport des Assises du financement des universités, également appelé rapport Fournel / Roussel des noms de ses rédacteurs : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2026-06/rapport-des-assises-du-financement-des-universit-s-pdf-40649.pdf>